



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1700-122 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700 afin :

- d'y ajouter des revêtements autorisés pour les bâtiments occupés par un usage du groupe d'usages «Équipement collectif»

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Verdun, dans les zones où un usage du groupe d'usages «Équipement collectif» est autorisé pour les bâtiments occupés par un tel usage.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement, à la séance du 3 septembre 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 24 septembre 2019 à 18h00** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation et il est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 11^e jour de septembre 2019

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim